

## **Altareit**

Assemblée générale du 29 juin 2021  
Vingt-sixième résolution

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de  
souscription ou d'achat d'actions**

**GRANT THORNTON**  
Membre français de Grant Thornton International  
29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine  
S.A.S. au capital de € 2.297.184  
632 013 843 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du centre

**ERNST & YOUNG Audit**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du centre

## Altareit

Assemblée générale du 29 juin 2021  
Vingt-sixième résolution

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions au bénéfice de salariés et de dirigeants mandataires sociaux de votre société et des sociétés ou groupements qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ou à certains d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Les options ainsi consenties au titre de la présente autorisation donneront droit à l'achat ou à la souscription d'un nombre maximal de 65.000 actions, étant précisé que, au sein de ce plafond, ce nombre ne pourra dépasser 20.000 actions de la Société en ce qui concerne les dirigeants mandataires sociaux, et que ces émissions d'actions nouvelles s'imputeront sur les plafonds spécifiques globaux fixés à la vingt-cinquième résolution et que le montant nominal des augmentations de capital résultant de la levée d'options de souscription d'actions consenties en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global prévu au paragraphe 1 de la vingt-et-deuxième résolution de la présente Assemblée Générale.

Votre gérance vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient à votre gérance d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport de la gérance et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 8 juin 2021

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON  
Membre français de Grant Thornton International



Laurent Bouby

ERNST & YOUNG Audit

Anne Herbein